

Royaume du Maroc



**Direction des Etudes  
et des Prévisions financières**

Stratégie économique et sociale à moyen terme

Septembre 1997

Document de travail n° 22

**Stratégie économique et sociale**  
**à moyen terme**  
**Septembre 1997**

La présente note précise les principaux objectifs de la stratégie économique et sociale à moyen terme que le Maroc a mis en œuvre pour atteindre une croissance économique forte et durable et faire face aux défis consécutifs à la mise en application de l'accord d'association avec l'Union Européenne et aux accords du GATT.

S'inspirant des orientations contenues dans la Lettre Royale du 11 juin 1993 adressée au Premier Ministre et des Directives Royales à l'occasion de l'ouverture de la session parlementaire d'octobre 1995, cette stratégie a constitué un cadre de référence pour le Gouvernement au niveau de la préparation des Lois de Finances 1996-1997 et 1997-1998.

Avant d'aborder la stratégie à moyen terme, il convient d'analyser l'évolution de la situation économique et sociale durant les dernières années.

## **1. Situation économique et sociale**

### **1.1. Evolution durant la décennie 80 et le début des années 90**

Le Maroc a entrepris un vaste programme de réformes depuis le milieu des années 80 ayant permis de moderniser le système fiscal, de déréglementer la plupart des prix, de libéraliser substantiellement le commerce extérieur et intérieur, d'assouplir fortement le régime de change, de dynamiser le secteur financier, de réunifier le dispositif d'encouragement aux investissements, d'améliorer la gestion des entreprises publiques, et de lancer le programme de privatisation.

Grâce à ces mesures et réformes, le déficit budgétaire et celui de la balance des paiements courants ont été sensiblement réduits, se situant en moyenne à 3,5 et 2,7% du PIB pour la période 1993-1996 contre plus de 11% à la veille du rééchelonnement. L'inflation a été ramenée à 3% l'an en 1996. Les réserves de change ont été reconstituées, représentant plus de 5 mois d'importation de biens et services non facteurs à fin 1996.

L'encours de la dette extérieure, qui représentait presque 120% du PIB en 1985, a baissé à 58% en 1996. Malgré cette évolution favorable, les charges de la dette externe restent élevées, absorbant 29% en 1996 des recettes courantes de la balance des paiements contre 55% en 1985 (malgré le rééchelonnement). Les charges de la dette publique extérieure (dette directe du Trésor) ont représenté (y compris les amortissements) 5,5% du PIB en 1996 contre 12,4% en 1985 (avant rééchelonnement).

L'amélioration, dans l'ensemble des équilibres fondamentaux a permis d'établir la convertibilité du dirham pour les transactions courantes en 1993 et de cesser le recours à des financements exceptionnels, notamment le rééchelonnement de la dette extérieure.

Des résultats favorables ont été enregistrés également au niveau du secteur financier. Entre 1993 et 1996, la capitalisation boursière et le chiffre d'affaires de la Bourse ont été multipliés par 3 et 4,2 respectivement. La réduction de l'inflation a permis une diminution de 3 points des taux d'intérêt bancaires entre 1992 et 1996. Pour favoriser l'investissement, le Groupement Professionnel des Banques du Maroc vient de concéder une baisse additionnelle de 2 points du taux d'intérêt au profit des petites et moyennes entreprises. Une nouvelle détente des taux d'intérêt est attendue en septembre 1997.

Les acquis de l'ajustement structurel méritent d'être consolidés. Pour renforcer les équilibres macro-économiques, il est opportun de réduire l'importance de la masse salariale de l'Etat (11% du PIB actuellement hors collectivités locales) et le poids de la dette publique du Trésor (76% du PIB). Il faut également donner une impulsion aux exportations de marchandises dont le rythme a connu un ralentissement durant les dernières années (5,2% l'an en nominal entre 1992 et 1996). Il y a lieu aussi de maintenir au moins le rythme de progression des exportations dans le cadre du régime des admissions temporaires observé durant les dernières années (21% entre 1992 et 1996)

L'impact des conditions climatiques sur l'activité économique mérite d'être sensiblement atténué. L'expérience des dernières années a montré que l'effet de la pluviométrie sur la croissance économique peut atteindre 5 points du PIB.

De plus, le taux de croissance économique enregistré (3,4% par an en moyenne durant la période 1980-1996) n'a pas été suffisant pour réduire le chômage dont le taux en milieu urbain a atteint 18,1% en 1996. Ce taux de chômage reste élevé dans les villes, particulièrement pour les jeunes (32% en 1996 pour la population de 15 à 24 ans) et la femme où il avoisine 23,6% à l'échelle nationale.

Sur le plan social, certains indicateurs se sont même améliorés durant la période d'ajustement structurel (1983-1992). Le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté a diminué de moitié entre 1984 et 1991. Les inégalités sociales se sont par ailleurs atténuées. Le rapport des parts respectives dans la dépense globale des ménages les plus riches et de ceux les plus pauvres a reculé de 16,1 en 1985 à 13,9 en 1991.

Malgré son repli de 65% en 1982 à 55% en 1994, le taux d'analphabétisme demeure élevé, particulièrement au niveau du monde rural où il était en 1994 de 75% pour les deux sexes et 89% pour les femmes.

Le taux de scolarisation de la population âgée de 8 à 13 ans s'est établi en 1994 à 62,2% au niveau national contre 53,5% en 1982. Le taux de scolarisation des filles s'est élevé à 52% en 1994 contre 72% pour les garçons. L'effort déployé en vue d'instruire la fille dans les campagnes commence à donner ses fruits puisque le taux de scolarisation en milieu rural a augmenté de 43,4% en 1994 à 54,9% en 1996.

Sur le plan de la santé, le nombre d'habitants par médecin est passé de 8.210 en 1980 à 2.950 en 1995. Le taux de mortalité infantile à la naissance a baissé de 9,1 à 6,2% entre les périodes 1977-1981 et 1991-1995.

Le taux brut de natalité s'est établi à 2,36% en 1996 contre 3,7% en 1982. Le taux annuel d'accroissement démographique est passé de 2,06% entre 1982 et 1994 à 1,73% pour la période 1994-1997. L'indice synthétique de fécondité (enfants par femme) a évolué de 5,52 en 1982 à 3,28 en 1994 pour atteindre 3 en 1997.

Le monde rural accuse un retard par rapport au milieu urbain. Pour réduire les disparités entre ces deux milieux, les pouvoirs publics ont pris des dispositions très importantes comme le lancement du programme des priorités sociales et la mise en œuvre, au profit du monde rural, de plusieurs programmes relatifs à l'accès à l'eau potable, l'électrification, les routes rurales...

Les efforts entrepris récemment en matière de desserte de la population en eau potable permettront de porter le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural à 35% dès 1997. Le taux d'électrification rurale est amené à connaître une évolution similaire. Déjà en 1996, 557 villages ont été électrifiés. Le programme pour 1997 et 1998 vise l'électrification de 1000 et 1200 villages correspondant respectivement à 600.000 et 700.000 personnes.

Pour réduire les disparités régionales et renforcer la décentralisation, il a été procédé à la création en 1996 de l'Agence pour le Développement des Provinces du Nord et l'attribution de statut de banque au Fonds d'Équipement Communal. Ces actions ont été couronnées par l'adoption en 1997 de la loi sur la région.

## **1.2. Bilan des actions et réformes depuis 1996**

En plus de la mise en œuvre de la charte de l'investissement qui a unifié le dispositif d'encouragement aux investissements, les réformes structurelles ont concerné depuis 1996 la modernisation de l'environnement juridique des entreprises, la réforme du secteur financier, la poursuite du désengagement de l'État des secteurs productifs, la poursuite de la mise en œuvre d'une politique de rigueur sur le plan budgétaire, et la création du cadre nécessaire à l'intégration du Maroc à l'économie internationale.

Outre la loi sur les tribunaux de commerce, la modernisation de l'environnement juridique des affaires a consisté en l'adoption du code du commerce et de la nouvelle législation sur les sociétés.

La loi relative au code du commerce répond à l'objectif de doter le Maroc d'une législation moderne, tenant compte à la fois des engagements internationaux du pays, notamment dans le cadre des accords du GATT, et des changements intervenus dans sa politique économique et financière durant les dernières années en matière de libéralisation du commerce extérieur, d'assouplissement de la réglementation de change, de réforme du secteur financier, et de privatisation.

La loi relative aux sociétés anonymes réduit le nombre minimum d'actionnaires et introduit une nouvelle forme de direction et de gestion basée sur le directoire et le conseil de surveillance. Elle comporte des mesures de nature à protéger l'intérêt des actionnaires en prévoyant le droit à la communication de tous les documents sociaux. Elle apporte plusieurs nouveautés dont l'introduction de nouveaux instruments financiers tels les obligations convertibles en actions et les certificats d'investissement. Sa promulgation a été suivie par l'adoption de la loi sur les autres formes de sociétés.

La réforme du secteur financier s'est accélérée, portant sur la création d'un marché de change, le lancement de la restructuration du secteur des assurances avec la liquidation de 5 compagnies défaillantes, l'adoption de nouvelles lois relatives à la modernisation de la bourse et à la création du Dépositaire Central des Titres, et l'élaboration d'un programme d'action en vue de développer l'épargne institutionnelle. Le texte régissant la Caisse Marocaine de Retraite a été promulgué pour permettre à cette institution de jouer un rôle actif en matière de développement de l'épargne. La loi réorganisant la Caisse Centrale de Garantie a été adoptée.

Le Gouvernement a mis en œuvre les mesures nécessaires pour la création d'un second marché boursier accessible aux petites et moyennes entreprises qui constituent une part très importante du tissu économique, le développement d'un marché secondaire des valeurs du Trésor, l'extension des règles prudentielles des banques aux sociétés de financement, l'institution d'un taux maximum des intérêts conventionnels applicable à l'ensemble des établissements de crédit en vue de protéger les petits emprunteurs, ou la réduction progressive en vue de leur suppression des emplois obligatoires des banques.

Par ailleurs, le processus de libéralisation des taux débiteurs a été achevé en 1996. Il a été procédé également au relèvement de 7 à 10% du coefficient de division des risques et à l'abaissement de 15 à 10% du taux de plancher d'effets publics et ce, pour accroître les ressources nécessaires au développement de l'investissement privé. Ce dernier taux passera à 5% en décembre 1997 avant la suppression définitive du plancher d'effets publics prévue en juin 1998.

Dans le cadre du désengagement de l'Etat, une convention a été conclue avec des sociétés étrangères pour la production indépendante de l'énergie électrique et pour la gestion déléguée de la distribution d'eau et d'électricité à Casablanca. Le processus de privatisation a été impulsé avec la cession par l'Etat de la SAMIR, la Société Chérifienne de Pétrole, la compagnie d'assurances CNIA, des sociétés minières, de certaines sociétés touristiques, et la privatisation partielle de la SONASID.

La réforme des entreprises publiques s'est poursuivie avec, en particulier, la dynamisation des conseils d'administration, l'adoption de mesures de rationalisation des dépenses, et la préparation d'un nouveau texte sur le contrôle financier.

La réforme des télécommunications, adoptée par le Parlement en 1997, a pour but d'accroître l'efficacité du secteur et sa capacité d'adaptation rapide aux innovations technologiques. Elle permettra de créer un organe indépendant chargé de la régulation, de séparer la poste des télécommunications, et d'ouvrir le secteur à la concurrence.

Sur le plan des finances publiques, la loi transitoire pour le premier semestre 1996 et les Lois de Finances 1996-1997 et 1997-1998 ont confirmé la volonté de l'Etat d'apporter une grande rigueur à la gestion budgétaire. La simplification de la taxation douanière, l'élargissement de l'assiette fiscale, la pénalisation de la fraude fiscale, la généralisation progressive de la facture en instituant l'obligation de paiement par chèque, le plafonnement de certaines dépenses de fonctionnement, la suppression des postes devenus vacants suite au départ à la retraite, et le lancement de la modernisation de l'administration des finances constituent quelques actions dans ce sens.

Cette modernisation s'est traduite par le renforcement des instruments de l'Etat, particulièrement avec la création d'une direction de la prévision, d'une direction des ressources humaines, d'une direction des investissements extérieurs, et d'une division chargée de la gestion active de la dette, par la restructuration en cours des administrations douanière et fiscale, et par la mise en place d'une représentation unique du Ministère des Finances et des Investissements Extérieurs sur le plan régional.

Pour assurer une meilleure intégration du Maroc à l'économie mondiale, il a été procédé en 1996 à la signature avec l'Union Européenne d'un accord d'association instituant un partenariat dans les domaines économique, financier et social en vue d'aboutir progressivement à l'établissement d'une zone de libre échange à l'horizon 2010. Ce partenariat sera renforcé par l'instauration d'un dialogue politique permettant d'établir des liens durables de solidarité et de contribuer à la stabilité et à la sécurité en Méditerranée.

Des accords visant le même objectif ont été conclus récemment par le Maroc avec la Tunisie, l'Egypte, et l'Association Européenne de Libre Echange.

La libéralisation du commerce extérieur s'est poursuivie avec l'harmonisation de la tarification douanière en fonction des engagements vis à vis de l'Organisation Mondiale du Commerce, la libéralisation des filières céréalière, sucrière et huilière, la modification de la loi relative aux hydrocarbures, et l'institution du Conseil National du Commerce Extérieur.

Pour dynamiser l'économie nationale et relever à terme le défi de la mondialisation, les pouvoirs publics ont entrepris à partir de 1996 l'assainissement du climat social avec la signature du gentlemen's agreement et de l'accord tripartite (Gouvernement/patronat/syndicats).

Pour développer la transparence, la Loi de Finances 1997-1998 a autorisé la mise à niveau des bilans en exonérant à hauteur de 60% les plus-values générées dans le cas où elles sont affectées à des investissements productifs créateurs d'emplois.

### **1.3. Rappel des Principales insuffisances**

Les progrès sensibles enregistrés en matière de stabilisation macro-économique et de réformes structurelles devront être consolidés en vue de pallier les insuffisances qui subsistent et de faciliter la réalisation de l'objectif d'une croissance économique soutenue.

Parmi les insuffisances, il faut rappeler la dépendance de l'économie de l'aléa climatique, le poids de l'endettement, l'écart en matière de développement entre les milieux urbain et rural, et la faiblesse de certains indicateurs sociaux liés à l'alphabétisation, la scolarisation, la santé, l'emploi et la protection sociale. Contrainte importante auparavant, la croissance démographique n'est plus que de 1,7% l'an pour la période 1994-1997 contre 2,6% l'an pour la période 1971-1982.

En dessous de 3% du PIB, le déficit budgétaire devra encore être réduit. Il faut aussi accroître l'épargne et dynamiser l'investissement en vue d'assurer une croissance économique soutenue.

La balance commerciale demeure relativement vulnérable à l'aléa climatique, à l'évolution des cours internationaux de certaines matières premières comme le pétrole et les phosphates, et au nouveau contexte international qui appelle une compétitivité accrue des produits marocains et une diversification des débouchés commerciaux.

Pour favoriser le développement du secteur privé, il y a lieu d'atténuer certaines rigidités du marché du travail, d'assouplir les procédures administratives, d'améliorer la disponibilité de terrains à coût raisonnable, de renforcer les infrastructures physiques, de poursuivre la baisse du coût du financement, et d'accroître la capitalisation des entreprises.

Le Maroc devra relever les défis liés à l'intégration de son économie aux échanges internationaux. Outre les difficultés précédemment mentionnées, les changements de l'environnement international (GATT et accord avec l'Union Européenne) posent de nouveaux problèmes comme la perte progressive de certaines préférences sur le marché de l'Union Européenne, la déprotection de l'industrie nationale et la baisse des droits de douanes en pourcentage du PIB. Ils créent également de nouvelles opportunités consistant, par exemple, en un accès plus large aux marchés financiers internationaux et au savoir-faire des partenaires étrangers.

## **2. Vision à moyen terme sur les plans économique et social**

Une stratégie économique et sociale à moyen terme s'impose pour améliorer le niveau de vie, baisser le taux de chômage, réduire les vulnérabilités et les insuffisances de l'économie nationale, et adapter celle-ci à l'évolution de l'environnement international.

Son objectif premier est d'assurer une croissance forte, tirée par les exportations mais aussi par la demande intérieure et, durable, s'inscrivant dans le cadre à la fois du maintien des équilibres économiques et financiers et d'une réduction sensible des disparités sociales existantes.

Le secteur privé est appelé à devenir le moteur principal de la croissance économique au sein d'une économie ouverte sur l'extérieur. Pour ce faire, il sera procédé à l'accélération des privatisations, à la mise en place d'un cadre juridique en matière de concessions pour les infrastructures, et à la poursuite de la modernisation de l'environnement juridique des affaires.

### **2.1. Les grandes options et le cadre macro-économique**

Les grandes options de la stratégie sont la stabilisation macro-économique, la promotion d'un secteur privé dynamique et performant, la mise en oeuvre d'une stratégie sociale visant la valorisation du capital humain, et l'amorce d'un développement rural intégré.

Ces options supposent que l'Etat se désengage des activités économiques où le secteur privé peut être concurrentiel et recentre son rôle sur les missions essentielles de programmation et de prévision économique, de définition du cadre légal de l'économie de marché, de création de l'environnement favorable à l'entreprise, et de réalisation des

infrastructures et services de base nécessaires au développement du secteur privé et à la promotion du monde rural et ce, en plus de ses missions normales en matière de justice, de sécurité et d'enseignement.

Elles supposent également une amélioration sensible des performances de l'administration et des collectivités locales sur la base d'une meilleure gestion du personnel existant et d'une utilisation optimale des moyens matériels disponibles. Un effort de transparence, grâce à une justice adaptée aux nouvelles exigences du développement économique et social, devra aussi être réalisé.

La stratégie est sous-tendue par un cadre macro-économique. Les simulations préliminaires montrent que pour réduire le chômage à moyen terme, il est impératif de porter le taux de croissance de moins de 3,6% pour la période 1993-1996 à 5,7% en 2001. Cet objectif implique d'accroître le taux d'investissement de 20% en 1996 à 24% en 2001.

D'après le scénario de base de la stratégie (voir annexe), le taux d'inflation serait maintenu en deçà de 3,5%, les avoirs extérieurs seraient consolidés à un niveau supérieur à 5 mois d'importation de biens et services. L'encours de la dette extérieure passerait de 58% en 1996 à 42% en 2001 afin de passer à l'aube du prochain siècle d'une économie d'endettement à une économie de financement.

Ce scénario est fondé par ailleurs sur un retour du Maroc au marché international des capitaux pour le refinancement de la dette onéreuse et pour la réduction partielle du solde négatif du financement extérieur du Trésor.

Pour réaliser une croissance forte et durable, la stratégie des pouvoirs publics sera axée sur cinq priorités essentielles :

- L'accélération des réformes structurelles destinées à améliorer l'environnement de l'entreprise, à accroître l'épargne privée et à stimuler l'investissement productif national et étranger.
- La maîtrise du déficit budgétaire en vue d'accroître l'épargne publique pour financer une part plus importante des investissements de l'Etat tout en dégagant des ressources supplémentaires au profit du développement de l'investissement privé.
- La mise à niveau du tissu économique pour l'adapter aux enjeux du libre échange.
- La mise en œuvre d'une stratégie sociale permettant la valorisation du capital humain et l'amélioration de la compétitivité économique.
- Le développement intégré du monde rural et la promotion des provinces du nord.

Ces axes prioritaires seront accompagnés d'une politique appropriée de l'environnement et d'une gestion rationnelle des ressources naturelles.

## 2.2. Les réformes structurelles

L'accélération des réformes structurelles constitue une autre priorité de la stratégie économique et sociale. Les réformes structurelles visent à mettre en place les instruments propres à favoriser le développement du secteur privé et à adapter l'économie nationale aux nouveaux défis qu'elle doit affronter.

Visant l'amélioration de l'environnement de l'entreprise, ces réformes concernent le cadre incitatif, la concurrence et les prix, le marché du travail, le marché foncier, le secteur financier mais aussi l'intégration du Maroc à l'économie mondiale et la consolidation de l'état de droit.

### *Le cadre incitatif*

Les mesures qui entrent dans ce cadre sont la réalisation d'une vaste campagne d'information et de communication relative à la charte de l'investissement et la mise en oeuvre des dispositions non fiscales de cette charte comme la création de l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Investissement ou l'institution de comités de gestion des zones industrielles.

La promotion des investissements extérieurs constitue une priorité essentielle des pouvoirs publics. Une stratégie de promotion de ces investissements est en cours d'élaboration, s'articulant autour de la coordination des actions des différents intervenants sur le plan national, le développement de la communication externe, la présence du Maroc dans les grandes manifestations internationales, le suivi du marché des multinationales, l'amélioration des systèmes d'information et la constitution de banques de projets d'investissements.

Les investissements étrangers au Maroc seront facilités également par la poursuite de politiques macro-économiques de rigueur et par l'accélération des réformes structurelles.

### *La concurrence et les prix*

Un nouveau cadre sur la concurrence est devenu indispensable compte tenu de la volonté du Gouvernement de poursuivre la libéralisation de l'économie en vue de l'adapter aux nouvelles règles du marché. Il trouve sa justification également dans l'inadaptation de la loi de 1971 sur les prix à la nouvelle approche basée sur le libre jeu du marché.

Le projet de loi sur la concurrence, préparé par le Gouvernement, préconise le principe général de la liberté des prix. Il propose de renforcer les règles relatives à l'information du consommateur et à la transparence, et de mettre en place un organe indépendant pour garantir les libertés et sanctionner les comportements anti-concurrentiels.

### *Le marché du travail*

La réunification dans un document unique de toute la législation du travail, son actualisation et son adaptation aux nouvelles exigences du développement économique et social du pays sont les principales finalités du projet de code du travail. Ce code, qui

favorisera une plus grande flexibilité du marché du travail, prévoit également de développer l'intermédiation et d'améliorer le système d'information relatif à l'emploi.

Pour promouvoir l'emploi, il est primordial en effet d'assouplir les règles de fonctionnement du marché du travail et de tendre vers une réduction des coûts non salariaux en améliorant l'efficacité du système actuel de sécurité sociale. La restructuration projetée de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale entre dans ce cadre.

Après la réforme du fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes et la modification de la loi relative à l'octroi de crédits aux jeunes promoteurs, adoptées en juillet 1996, les pouvoirs publics ont l'intention de mettre en place un système de garantie pour mutualiser les risques au profit des petites et moyennes entreprises et pour réduire leur coût d'accès au crédit. Une loi sur le micro-crédit sera adoptée prochainement par le Parlement.

La viabilité à long terme des systèmes publics de retraite devra être assurée. La restructuration de la Caisse Marocaine de Retraite, suite à l'approbation des textes la concernant, et le versement par l'Etat à cet organisme de l'intégralité de sa contribution patronale à partir de l'année budgétaire 1996-1997, constituent deux mesures qui contribueront au rétablissement de la viabilité des régimes publics de retraite.

Pour assurer une grande flexibilité au marché du travail, il faudra également mettre au point, à long terme, un système d'allocation-chômage reposant sur des ressources d'origine privée.

### ***Le marché foncier***

Les pouvoirs publics prendront les mesures nécessaires pour améliorer le fonctionnement du marché foncier et veiller à la disponibilité de terrains pour usage agricole, industriel, touristique et de logement.

Ces mesures visent le renforcement de la transparence du marché immobilier par la publication des plans de zonage et des prix de vente, la simplification et l'accélération des procédures relatives à la mise à jour du cadastre et à l'inscription hypothécaire, la définition et l'intégration des zones industrielles dans les plans d'aménagement du territoire, la révision de la législation des baux industriels et l'encouragement du développement de parcs industriels privés.

En plus du projet de loi sur la cession au privé des terres domaniales à vocation agricole, les pouvoirs publics mettront en oeuvre une législation autorisant la délivrance de titres de propriété individuels aux ayant-droits des terres collectives en vue de promouvoir la mise en valeur de ces terres.

Ils encourageront la participation du secteur privé à la promotion immobilière et réorienteront l'activité des promoteurs publics vers l'installation d'une infrastructure primaire.

## ***Le secteur financier***

Pour accroître l'investissement, il est primordial d'assurer et de diversifier les ressources financières nécessaires au développement du secteur privé. Outre le renforcement de l'équilibre budgétaire, cela suppose la poursuite de la réforme du secteur financier.

La Caisse Nationale de Crédit Agricole et le Crédit Populaire feront l'objet d'une réforme pour adapter leurs structures aux exigences du développement régional et de l'environnement concurrentiel. Il est également prévu d'accroître la participation du secteur privé dans le capital des établissements bancaires sous contrôle de l'Etat.

Les pouvoirs publics mettront en œuvre le plan d'action visant à promouvoir l'épargne institutionnelle. Ce plan concerne le développement de l'assurance-vie, la généralisation progressive de la couverture sociale, et la réforme de la Caisse de Dépôt et de Gestion et de la Caisse d'Epargne Nationale. Il porte également sur le renforcement de la solidité du secteur des assurances dont le cadre juridique sera complété par le projet de code des assurances.

Les études actuariels en cours concernant les régimes de retraite conduiront à des mesures destinées à rétablir la viabilité de ces régimes et à introduire des régimes complémentaires en capitalisation.

En plus du développement du marché des changes créé en 1996, la réglementation des changes continuera à être assouplie en vue d'assurer à terme la convertibilité totale du dirham et de tendre vers la cotation du dirham par le marché.

Parallèlement à cet effort d'ouverture de l'économie sur l'extérieur, il sera procédé à la mise à jour et la codification des dispositions relatives à la politique de change et à la restructuration de l'Office des Changes en vue de l'adapter aux nouvelles tâches de contrôle a posteriori.

## ***L'intégration à l'économie mondiale***

S'appuyant incontestablement sur le développement des exportations, une croissance économique forte ne peut donc être réalisée sans une intégration importante à l'économie mondiale. Outre la libéralisation des échanges conformément aux accords du GATT, la concrétisation de cet objectif d'intégration nécessite les actions suivantes :

- Développement du partenariat avec l'Europe sur les plans commercial, industriel et financier suite à la signature de l'accord d'association avec l'Union Européenne.
- Promotion, en parallèle, des échanges avec les pays non membres de l'Union Européenne en tirant profit des dispositions de l'Organisation Mondiale du Commerce, en levant les obstacles entravant la diversification des échanges et en s'orientant éventuellement vers la conclusion d'autres accords de libre échange.

- Harmonisation des dispositifs législatif et réglementaire avec les normes internationales (code des douanes, loi sur la concurrence, réforme du marché financier, réglementation des changes...).
- Amélioration, sans relâche, de la compétitivité économique à travers une politique monétaire prudente, la maîtrise du déficit budgétaire, la formation continue, la lutte contre l'analphabétisme, et la mise en place d'un système de certification conforme aux normes internationales.
- Promotion des investissements étrangers, particulièrement ceux tournés vers l'exportation, par une politique appropriée.

### ***La consolidation de l'état de droit***

Ainsi que précisé auparavant, l'environnement juridique et judiciaire continuera à évoluer de manière à permettre au secteur privé de se développer. Cette modernisation du cadre juridique, qui va dans le sens d'une adaptation des textes et d'une simplification des procédures, devra être orientée de manière à réduire les entraves à l'investissement.

Pour renforcer l'état de droit, il est opportun de réformer l'appareil judiciaire, d'assurer une formation spécialisée des juges en droit commercial et d'instaurer un système complet de références judiciaires.

De même, il sera procédé à la création de tribunaux de commerce conformément à la loi adoptée récemment par le Parlement.

### **2.3. Maîtrise du déficit budgétaire**

L'assainissement des finances publiques est une composante essentielle de la stratégie économique. Il facilite la réduction sensible de l'endettement externe du pays et permet de dégager des ressources financières supplémentaires au profit du secteur productif. Il permet aussi d'optimiser l'épargne en vue d'autofinancer une partie des investissements de l'Etat. Ces derniers sont orientés de plus en plus vers les programmes sociaux et les infrastructures de base

La maîtrise du déficit budgétaire sera opérée à court terme en poursuivant la politique budgétaire de rigueur et, à moyen et long terme, par une réforme de l'appareil administratif de l'Etat. Elle sera réalisée en adaptant le système fiscal au fur et à mesure du démantèlement douanier en consolidant à plus de 21,5% les recettes ordinaires de l'Etat (hors privatisation) à travers la lutte contre l'évasion fiscale et l'élargissement de la base imposable, et en ramenant les dépenses ordinaires de 21,6% du PIB en 1997-1998 à moins de 19% du PIB en 2000-2001.

Le redressement des finances publiques exige une stabilisation des effectifs de la fonction publique de manière à ramener de 10,7 à 9,5% du PIB la masse salariale de l'Etat entre les exercices 1996-1997 et 2000-2001 et une réduction d'1 point du PIB, entre-temps, du train de vie de l'administration et des subventions et transferts. Il suppose, au niveau du budget d'équipement, un redéploiement des dépenses au profit de l'investissement valorisant le capital humain et développant les infrastructures de base.

La maîtrise du déficit budgétaire passe par une consolidation des recettes fiscales et non fiscales, une rationalisation des dépenses publiques, une réduction de l'endettement public, une restructuration et une déconcentration de l'administration publique, une redéfinition du rôle des entreprises publiques, une rationalisation de leur gestion, et la poursuite du désengorgement de l'Etat des secteurs productifs.

### ***Consolidation des recettes publiques***

Le Gouvernement est en train de réviser le code des douanes en vue de rendre ses dispositions en harmonie avec les normes internationales. Il entend rationaliser le tarif, simplifier la taxation douanière, adapter le cadre législatif et réglementaire pour renforcer les moyens de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale et accroître l'efficacité des administrations douanière et fiscale à travers la restructuration en cours.

Le développement des recettes publiques exige l'élargissement de l'assiette fiscale, l'introduction éventuelle d'autres formes de fiscalité pour compenser les pertes dues au démantèlement douanier, et l'intégration progressive, dans le champ fiscal, de l'ensemble des activités informelles après un recensement exhaustif. Ces mesures viennent renforcer les dispositions qui entrent en vigueur en juillet 1997 en matière de pénalisation de la fraude fiscale et d'obligation de paiement par chèque ou virement bancaire pour les transactions entre professionnels.

L'amélioration du recouvrement des coûts des biens et services publics est envisagée à travers la poursuite de la révision des tarifs et l'institution progressive d'un système de participation des bénéficiaires dans les secteurs de l'enseignement, la formation professionnelle et la santé.

Une révision de la législation en matière de recouvrement des recettes publiques s'avère par ailleurs nécessaire. A ce sujet, la Loi de Finances 1997-1998 a été accompagnée par un projet de code de recouvrement.

### ***Rationalisation de la dépense publique***

Sur le plan de la rationalisation de la dépense publique, les projets en cours portent sur la mise en place d'une normalisation budgétaire, le lancement d'une programmation pluriannuelle des investissements rendue possible par le développement de la prévision financière à moyen terme, l'adoption d'une nouvelle réglementation des marchés publics plus adaptée à l'environnement national et international, et la réforme du parc automobile de l'Etat en vue de réduire son coût pour le budget.

Pour assurer une meilleure gestion des ressources humaines, un dispositif sera mis en œuvre dès l'exercice 1997-1998, favorisant le redéploiement des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités locales.

La réforme de l'administration publique sera lancée en vue d'adapter son profil et sa dimension au nouveau rôle de l'Etat en matière de régulation de l'économie et de l'amener à faciliter davantage les opérations d'investissement du secteur privé. Une étude

en cours, lancée sous l'égide du Premier Ministre, vise à définir les grandes orientations de cette réforme.

En attendant, le processus de modernisation du Ministère des Finances et des Investissements Extérieurs sera accéléré en vue d'accroître la performance globale de cette administration. Outre le renforcement des instruments de prévision, le développement de la communication et la mise en place d'une véritable gestion des ressources humaines, il sera procédé à la généralisation de la gestion intégrée du personnel de l'Etat, à l'introduction d'une gestion intégrée des crédits, à la révision du règlement général de la comptabilité publique, à la finalisation d'un nouveau plan comptable de l'Etat, et à la réalisation d'un système de gestion prévisionnelle de la trésorerie publique.

### ***Gestion active de la dette***

L'amélioration des indicateurs de la dette publique est conditionnée par la poursuite de la politique budgétaire de rigueur et par une gestion volontariste de la dette extérieure et intérieure.

Pour renforcer la soutenabilité de la dette extérieure en dépit du démantèlement tarifaire, la stratégie du Gouvernement est de poursuivre le programme de reconversion de la dette extérieure en investissements, de l'élargir à d'autres pays, de réduire à terme les flux nets négatifs à travers le retour au marché financier international des capitaux, de refinancer la dette onéreuse estimée à 2,5 milliards de dollars, et de mettre en place des systèmes d'évaluation et de couverture des risques. Pour préparer l'accès au marché international, le Maroc a pris l'initiative de lancer une étude de rating dont les conclusions sont annoncées pour l'été 1997.

Sur le plan de la dette intérieure du Trésor, plusieurs actions sont envisagées. Outre la stabilisation de l'encours de la dette publique intérieure à son niveau actuel en pourcentage du PIB, il est opportun que les autorités monétaires continuent à favoriser la baisse des taux d'intérêt et que le Trésor poursuive le processus de modernisation de ses moyens de financement.

Pour donner plus d'envergure au marché secondaire, il est prévu de recourir à la technique de l'assimilation, de faire obligation aux intermédiaires pour coter les valeurs du Trésor, et d'annoncer un calendrier indicatif des émissions du Trésor.

La promotion du marché secondaire auprès des investisseurs étrangers produira au profit du Trésor un impact positif sur les taux d'intérêt grâce à une meilleure concurrence entre les opérateurs et favorisera l'évolution vers une politique d'open market.

### ***Redéfinition de la politique de l'Etat à l'égard des entreprises publiques***

Les objectifs poursuivis sont multiples : désengagement du secteur public des activités non stratégiques, restructuration des établissements et entreprises publics et rationalisation de leur gestion, redéfinition de la fonction de contrôle de l'Etat sur le secteur public, et participation du secteur privé dans le financement des infrastructures.

L'impact attendu réside dans une meilleure efficacité de la gestion des entreprises publiques, dans une réduction des transferts de l'Etat vers les entreprises publiques et dans la responsabilisation des organes d'orientation et de gestion de ces entités.

L'effort de restructuration du secteur public se poursuivra notamment pour les organismes qui seront concernés par le processus de désengagement de l'Etat (Office National des Transports, Office National des Chemins de Fer, Office National d'Electricité, Régies de distribution...) ainsi que pour les entreprises du secteur minier et énergétique qui connaîtront un recentrage de leurs missions et un redéploiement de leurs effectifs.

Il sera accompagné par la mise en place d'un cadre légal de contractualisation des rapports entre l'Etat et les entreprises publiques qui comprendra entre autres des obligations en matière d'information et de gestion, conformes aux standards internationaux, par la réduction voire même l'élimination à l'horizon 2000 des transferts budgétaires de l'Etat vers ces établissements, par la suppression de la garantie des emprunts, et par la liquidation des entreprises dont la mission n'est plus d'actualité.

Les pouvoirs publics comptent mettre en œuvre la réforme sur le contrôle financier exercé par l'Etat sur les entreprises publiques. Quatre principes directeurs guident ce projet de réforme : la clarification des pouvoirs au sein de l'entreprise par la distinction des fonctions d'orientation, de gestion et d'évaluation, la pertinence du contrôle qui sera axé sur l'évaluation des risques, l'appréciation des performances et la qualité de la gestion, l'adaptation du contrôle en fonction du niveau de la participation de l'Etat au capital, et la généralisation du contrôle aux entreprises où l'Etat assume un risque financier.

### ***Poursuite du désengagement de l'Etat***

Dans la perspective d'accélérer le processus de privatisation et d'élargir son champ d'intervention à d'autres secteurs, une liste complémentaire d'entreprises privatisables est en cours de préparation.

La mise en œuvre de la réforme des télécommunications adoptée en 1997 par le Parlement ouvrira le secteur à la concurrence et favorisera l'entrée du privé dans le capital d'Ittisalat Al Maghrib.

Le secteur des transports terrestres fera l'objet d'une réforme en cours d'élaboration permettant d'atténuer sensiblement les contraintes au développement des opérateurs privés. Un plan d'action a été arrêté avec comme objectifs de déréglementer le secteur avant 1998. Il porte sur la démonopolisation des activités de l'Office National des Transports, la libéralisation du transport par véhicule de moins de 8 tonnes, la réglementation de l'accès à la profession de transporteur selon des critères de moralité, de capacité financière et professionnelle.

Le désengagement de l'Etat atteindra une nouvelle dimension avec l'ouverture des infrastructures au secteur privé. A cet effet, plusieurs opérations sont en cours comme la

production indépendante d'électricité de Jorf Lasfar, la concession des services de distribution d'eau et d'électricité et d'assainissement liquide du Grand Casablanca, le projet de parc éolien de 50 MW de Koudia Blanco, le projet de construction d'une centrale utilisant le gaz naturel algérien à Tanger, les projets d'octroi d'une concession pour la construction et l'exploitation du port de Tanger-Atlantique ou de l'autoroute Casablanca-Jorf Lasfar...

Parallèlement à ces opérations, il devient opportun de mettre en place un cadre juridique et institutionnel approprié en matière de concessions. Ce cadre devra s'assigner comme objectifs d'impliquer davantage le secteur privé dans la réalisation et l'exploitation des infrastructures, de prévoir les mesures incitatives devant s'appliquer aux investisseurs en vertu du principe de l'égalité de traitement, de préciser les modalités et les procédures d'octroi des concessions, et de fixer les droits et obligations du concédant et du concessionnaire sur le long terme.

Le programme d'ouverture au privé des grands services publics implique pour sa réussite la mise en œuvre de politiques sectorielles cohérentes, le rétablissement de la vérité des prix et de l'équilibre financier du secteur public, et le développement des capacités de régulation et de réglementation.

### ***Déconcentration de l'administration***

Le processus de déconcentration de l'administration sera relancé à travers les récentes dispositions constitutionnelles et la loi relative à la région adoptée en 1997.

Après avoir convenu d'un système rationnel de distribution de la fraction municipale de la TVA, il faut mettre en œuvre un programme de formation du personnel des collectivités locales et entamer la décentralisation financière sur une base sélective en procédant, au préalable, à une expérience pilote.

D'autres actions peuvent être menées en matière de gestion des finances publiques comme la mise en place d'un plan comptable des collectivités locales, l'élaboration d'une nouvelle nomenclature budgétaire de ces collectivités, et la réforme de la loi sur la fiscalité locale. Un état trimestriel de la position comptable de l'administration et des collectivités locales devra par ailleurs être établi régulièrement.

## **2.4. Mise à niveau du tissu économique**

En plus des réformes structurelles précédemment annoncées, la mise à niveau du tissu industriel devient une priorité compte tenu des enjeux liés aux accords d'association avec l'Union Européenne. Le programme de mise à niveau, élaboré conjointement par l'administration et les opérateurs économiques, concerne cinq domaines prioritaires : l'amélioration de l'infrastructure de base (parcs locaux et industriels), le développement de l'infrastructure technologique (y compris la mise en place d'un système d'accréditation, de normalisation et de certification), le relèvement du niveau de la formation continue et de base, le renforcement des associations professionnelles, et l'institution d'un système adéquat de financement de la mise à niveau.

Pour la coordination de ces actions, un comité de mise à niveau a été créé auprès du Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat.

Le financement de la mise à niveau revêt une importance primordiale. Plusieurs mécanismes sont à l'étude actuellement et concernent le renforcement des capitaux propres des entreprises grâce à la création d'un fonds de capital risque et au développement de la Bourse, le mixage de prêts assortis de conditions concessionnelles avec les prêts bancaires, la mise en place d'un fonds de garantie destiné à faciliter aux entreprises l'accès au financement bancaire, et l'institution d'un comité devant statuer rapidement sur l'octroi des crédits et des garanties.

Ainsi, la Caisse Centrale de Garantie contribuera au financement de la mise à niveau à travers la création d'un fonds spécifique. Il en est de même du budget de l'Etat qui a prévu, pour la première fois, des dotations en faveur de la mise à niveau dans le cadre de la Loi de Finances 1997-1998.

## **2.5. Stratégie sociale**

La stratégie sociale vise à renforcer la base du capital humain en le valorisant et en l'adaptant mieux aux besoins de l'économie. Elle a pour but également d'élargir l'accès aux services sociaux de base des couches sociales les plus démunies, en particulier les femmes dans les zones rurales, de mieux cibler les programmes de lutte contre la pauvreté et d'augmenter la participation des femmes aux activités économiques.

La mise en œuvre de la stratégie sociale a débuté avec l'établissement d'un premier programme de priorités sociales concernant 13 provinces défavorisées (programme BAJ 1) et dont la première tranche a démarré avec la Loi de Finances 1996-1997.

La Loi de Finances 1997-1998 a confirmé la priorité donnée au social. L'enveloppe réservée aux secteurs sociaux, y compris les contributions au titre de la Caisse Marocaine de Retraite, la Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale et la Caisse de Compensation, dépasse 30 milliards de dirhams, soit 40% du budget de fonctionnement et d'investissement de l'Etat. Le budget du Ministère de la Santé a augmenté de 30%. L'intégration des 50% restants des régimes indemnitaires se traduira par une nette amélioration du pouvoir d'achat des retraités.

### ***Education nationale***

Le secteur de l'enseignement connaîtra une réforme en profondeur. La politique de l'enseignement a pour objectif d'améliorer le niveau d'alphabétisation et d'instruction atteint, de généraliser la scolarisation dans l'enseignement fondamental avant l'horizon 2010, d'augmenter l'efficacité interne à tous les niveaux, et de mettre en œuvre un système adéquat et équitable de financement avec une participation accrue du secteur privé.

Une généralisation de la scolarité dans l'enseignement fondamental sera réalisée à long terme en donnant la priorité à la fille dans le monde rural. Le surcroît de dépenses liées à l'augmentation du taux de scolarisation devra être en grande partie financé par les gains d'efficacité dans l'enseignement primaire et par des réaffectations de ressources

budgétaires qui seront transférées de l'enseignement supérieur ou secondaire à l'enseignement primaire.

Pour l'exécution d'une telle politique, il s'agit pour le Gouvernement de concevoir un plan d'action détaillé et de veiller à ce que ce plan se reflète dans les crédits budgétaires, lesquels seront destinés en priorité à la rénovation et la construction d'écoles primaires rurales. Un train de mesures pour encourager la scolarité des filles sera par ailleurs défini.

Ce plan d'action apportera des changements drastiques et simultanés au système pédagogique, à l'organisation de l'administration de l'éducation et des établissements qui en dépendent et au mode de recrutement, de formation, de gestion et de rémunération du personnel enseignant.

Au niveau du système de pédagogie, il faudra introduire des réformes permettant de préparer les jeunes à affronter les conditions changeantes de leur environnement et à relever les défis économiques, sociaux et technologiques.

L'organisation de l'administration éducative devra être orientée vers une décentralisation véritable de la gestion, ainsi que vers l'unicité, la cohérence et l'évaluation du système pédagogique. Elle devra être conforme à la nouvelle stratégie de développement de l'éducation.

Celle-ci aura pour but de promouvoir une politique des ressources humaines fondée sur la participation, la motivation et la mobilisation de l'ensemble des acteurs du système éducatif à travers l'établissement d'une charte de l'enseignement, la révision des procédures de recrutement, et la mise en exergue de la formation continue dans l'évolution des carrières.

Par ailleurs, le cadre réglementaire et les facteurs limitant la fourniture privée d'enseignement et de formation seront réexaminés. Les textes correspondants seront révisés, y compris le système d'homologation. Dans la même optique, des mesures de recouvrement de coûts, notamment dans l'enseignement public secondaire et supérieur, seront introduites progressivement. L'octroi de bourses dans l'enseignement supérieur sera limité exclusivement aux étudiants nécessiteux.

Pour promouvoir l'enseignement privé, la Loi de Finances 1997-1998 a introduit des dispositions fiscales avantageuses pour ce secteur. Les établissements privés d'enseignement ou de formation professionnelle bénéficient, pendant les 5 premiers exercices consécutifs à la date du début de l'exploitation, d'une réduction de 50% de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt général sur le revenu. Les biens d'équipement destinés à ces établissements sont par ailleurs exonérés de la TVA.

La gestion de l'enseignement supérieur sera revue dans le but d'adapter les profils formés aux besoins de l'économie nationale à travers une professionnalisation des filières d'enseignement. Une meilleure intégration des universités dans leur environnement économique et social sera opérée en développant les contrats de recherche avec les entreprises et en faisant de la recherche scientifique et technique un des outils de la compétitivité de l'économie nationale. L'ensemble de ces mesures ont été intégrées à la réforme de l'enseignement supérieur en cours de préparation par le Gouvernement

## *Formation professionnelle*

La politique en matière de formation professionnelle sera orientée de manière à assurer une meilleure correspondance entre la demande et l'offre de main d'œuvre, et à restructurer le système de formation en l'adaptant aux exigences de l'économie et en privilégiant les filières ayant un meilleur coût efficacité.

Elle se fixe également pour objectif d'améliorer la productivité du travail en favorisant la formation sur le tas, en développant la formation continue et en procédant à une contractualisation des rapports avec les entreprises pour la formation initiale. Pour développer la formation professionnelle continue, un cadre institutionnel pour la mutualisation du financement est en cours d'élaboration.

Pour accroître l'efficacité du secteur, il faudra revoir l'organisation et le fonctionnement de l'Office de Formation Professionnelle (OFPPT), et restructurer la gestion du système de formation en impliquant le secteur privé et en accordant aux employeurs la même importance qu'à l'Etat. Il faudra aussi augmenter l'autonomie des centres publics de formation et opérer une expérience pilote de privatisation de quelques centres publics de formation.

Un système d'homologation des instituts privés sera mis en place à l'instar de ce qui est proposé pour l'éducation nationale.

## *Santé*

Dans le domaine de la santé, les objectifs poursuivis par le Gouvernement sont les suivants :

- Etendre la fourniture des services de santé en donnant la priorité au monde rural et aux couches sociales les plus défavorisées.
- Améliorer la qualité de tous les soins de santé et leur efficacité par rapport au coût en adoptant un système équitable de financement, en promouvant la fourniture privée des soins et en améliorant la gestion de l'administration centrale de la santé et des hôpitaux.
- Développer l'hygiène en faisant accéder à l'eau potable les populations à revenu modeste.
- Favoriser la baisse de la fécondité en élargissant la couverture des soins préventifs et curatifs de base, y compris le planning familial et ce, parallèlement aux efforts d'alphabétisation des femmes en milieu rural.
- Consolider les acquis de l'industrie pharmaceutique nationale et encourager le développement du secteur biomédical.

La réalisation de ces objectifs permettra d'atteindre à l'horizon 2002 un taux de couverture vaccinale de 95%, de porter la densité médicale à 6,5 médecins pour 10.000 habitants, et de densifier la couverture en soins de santé de base à raison d'un

établissement médicalisé en milieu rural pour 15.000 habitants contre 42.000 actuellement et d'un établissement en milieu urbain de 40.000 habitants contre 55.000 aujourd'hui. Le programme national d'immunisation se propose d'éradiquer la poliomyélite en l'an 2000 et la rougeole en 2005.

Dans le cadre de cette politique, l'effort de l'Etat sera concentré sur les soins de santé de base et les programmes nationaux de lutte contre les maladies transmissibles. La rationalisation du système de santé publique sera entamée, visant une meilleure répartition des ressources financières sur l'ensemble du territoire, une récupération progressive des coûts des services fournis par ce secteur et une amélioration de la gestion des hôpitaux en vue de leur privatisation éventuelle.

Le rôle du secteur privé sera renforcé grâce à un cadre réglementaire approprié, ce qui suppose l'extension progressive de l'assurance-maladie aux différentes composantes de la population active.

### ***Protection sociale***

Le Gouvernement cherchera à rationaliser et à améliorer le ciblage du système de protection sociale et à accroître la viabilité et l'efficacité de l'assurance sociale. Pour ce faire, il est nécessaire de mettre en place un dispositif d'assistance aux populations défavorisées sous forme de transferts directs et de services essentiels avec, en particulier, la préparation d'un plan de financement des soins de santé de base.

D'autres mesures sont envisagées comme l'amélioration des prestations du régime existant de sécurité sociale, l'institution d'un système d'assurance maladie obligatoire visant, au moyen de cotisations, à assurer une couverture médicale minimale à de larges couches de la population, et l'assainissement financier de la situation de la Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale tout en renforçant ses relations avec les hôpitaux publics.

De plus, il est opportun d'accélérer le programme national de réhabilitation à base communautaire favorisant l'insertion socio-économique des personnes handicapées et améliorant leur accès aux services de santé, de prévention, d'éducation, de formation et d'emploi.

La refonte des programmes de filets de sécurité sera réalisée en vue d'améliorer l'efficacité des interventions des institutions comme l'Entraide Nationale et la Promotion Nationale, et de cibler les populations bénéficiaires.

L'entraide nationale fera l'objet d'une réforme visant l'amélioration de la gestion de ses ressources humaines et financières. La promotion nationale, qui fournit des emplois à court terme aux ouvriers peu qualifiés ou sous-employés, sera renforcée et son efficacité accrue grâce à un meilleur ciblage de ses activités et à un suivi rigoureux de ses chantiers.

Le système de compensation devra être revu pour canaliser ses fonds vers les populations les plus nécessiteuses alors qu'il profite actuellement, en partie, aux couches les plus aisées. Tout en réduisant son coût en pourcentage du PIB pour le budget de l'Etat, le système de compensation devra être remplacé, à moyen et long termes, par des

mécanismes de redistribution plus équitables et par une assistance limitée dans le temps à certaines catégories sociales dans des domaines à déterminer (logement, par exemple, pour les familles à revenu très limité).

Le régime de protection contre les accidents de travail et les maladies professionnelles devra être amélioré à travers la refonte du cadre juridique actuel, la mise en œuvre d'une politique davantage orientée vers la prévention, et la modernisation des instruments d'intervention de l'administration gérant ce régime.

### ***Logement social***

Les pouvoirs publics comptent accélérer la réalisation du programme des 200.000 logements. De plus, des dispositions ont été prises dans le cadre du dialogue social pour assurer le financement d'un premier programme de 100.000 logements sociaux en faveur des salariés des secteurs public et privé.

Pour améliorer les conditions de vie des citoyens, des efforts seront entrepris en vue de lever les obstacles d'ordre foncier pour faciliter la réalisation d'autres programmes de logement, de promouvoir l'habitat locatif par la révision de la législation des loyers, et de poursuivre les programmes de recasement des ménages établis dans les bidonvilles.

D'autres actions sont prévues comme le lancement de nouvelles opérations de restructuration et d'équipement des quartiers non réglementaires et des quartiers anciens des médinas, la définition d'un plan d'action pour l'habitat rural en harmonie avec le plan d'équipement en infrastructures du monde rural, la simplification des procédures d'immatriculation foncière, et la révision des normes d'urbanisme de manière à minimiser le coût de l'habitat économique.

### ***Promotion de la femme***

La femme doit être intégrée au processus de développement économique et social du pays. A cet effet, il convient de mettre en application une stratégie se basant en priorité sur l'instruction de la femme et l'amélioration de ses connaissances et ses qualifications professionnelles.

En donnant la priorité au monde rural, l'instruction de la femme aura des retombées très favorables sur la limitation des naissances, la réduction de l'analphabétisme et l'amélioration de la compétitivité économique.

La stratégie de valorisation de la femme prendra en considération d'autres impératifs comme la réduction sensible de la mortalité maternelle qui reste l'une des plus élevées au monde, la promotion de l'emploi de la femme par des dispositions appropriées, la multiplication des études et des enquêtes afin de mieux cerner la situation de la femme.

Elle vise également à apporter un soutien à la femme pauvre en augmentant le nombre de foyers féminins, en les dotant de cadres suffisants et en impliquant la société civile.

## 2.6. Le développement intégré du monde rural

Le développement intégré du monde rural constitue l'une des priorités essentielles du Gouvernement. Dans ce cadre, le projet intitulé «BAJ 1», dont le coût total est estimé à 2,5 milliards de dirhams environ, se fixe pour objectif de :

- résorber les retards accumulés par le milieu rural dans les domaines de l'alphabétisation, de l'éducation et de la santé.
- assurer l'emploi des populations rurales à travers l'exécution, par le biais de la promotion nationale, de travaux à forte intensité de main d'oeuvre et/ou permettant un accès plus important de ces populations aux équipements et services de base.
- mettre en place un observatoire des conditions de vie destiné à assurer un suivi régulier des indicateurs sociaux multisectoriels et à réaliser des enquêtes en vue de cerner l'évolution de la pauvreté et des disparités régionales.
- renforcer les programmes sanitaires nationaux de lutte contre les maladies transmissibles, d'amélioration de l'hygiène du milieu et d'éducation sanitaire.
- intensifier les efforts en matière d'alphabétisation.

Dans ce cadre, un plan national de lutte contre l'analphabétisme est en cours de préparation conjointement par les Ministères de l'Education Nationale et de l'Emploi. Une expérience pilote est menée par le Ministère de l'Education Nationale en partenariat avec certaines ONG ciblant l'alphabétisation des jeunes déscolarisés. La Loi de Finances 1977-1998 a ouvert par ailleurs des crédits en faveur des opérations de lutte contre l'analphabétisme.

En matière d'infrastructures en général, le monde rural bénéficiera de la poursuite des travaux de réalisation à la fois du programme d'eau potable rurale qui vise à porter le taux de desserte de la population rurale de 14 à 80% à travers la couverture des besoins de 31.000 localités, du programme de construction de 11.000 km de routes rurales, de raccordement au réseau public d'électricité de 100.000 foyers par an pendant une dizaine d'années et de connexion au réseau automatique des télécommunications de 340 localités rurales.

## 2.7. Développement des provinces du nord

Avec la mise en place de ses structures, l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume est entrée dans une phase opérationnelle. Les objectifs stratégiques fixés à cette agence concernent :

- l'amélioration des niveaux de production et d'emploi par l'encouragement des investissements privés nationaux et étrangers, le soutien à la petite et moyenne entreprise, le développement du partenariat et la valorisation des ressources locales.

- la réalisation d'une croissance durable visant l'amélioration des conditions de vie des populations et leur accès aux services et équipements de base, ce qui devrait contribuer à la réduction des poches de pauvreté et des activités marginales.
- l'adoption d'une politique appropriée d'aménagement du territoire afin d'assurer un développement équilibré des différentes préfectures et provinces du nord.

Les programmes en cours d'exécution dans la région du nord portent sur une enveloppe d'investissement de 7 milliards de dirhams dont 1,5 milliard de dirhams supportés par le budget de l'Etat, 4,5 milliards de dirhams par les entreprises publiques et 600 millions de dirhams par les collectivités locales, auxquels s'ajoutent les investissements privés financés grâce aux fonds mis en place dans le cadre du système des capitaux à risque, et les ressources financières provenant de la coopération internationale.

## 2.8. La préservation de l'environnement

Le développement durable exige une préservation efficace de l'environnement et une utilisation rationnelle des ressources naturelles.

Après l'adoption du code de l'eau, l'Etat veillera à une distribution plus efficace de cette ressource dont la raréfaction risque de menacer le développement du pays. Il définira les objectifs à long terme dans le cadre d'une stratégie intégrée de gestion des ressources hydrauliques, développera dans l'ensemble de l'économie des pratiques d'utilisation efficiente de l'eau et réalisera le Programme National d'Alimentation en Eau Potable Rurale.

Le Gouvernement est en train de préparer un dispositif juridique et institutionnel pour empêcher la dégradation de l'environnement sous toutes ses formes. A cet effet, une loi-cadre sur l'environnement sera adoptée et un plan d'action pour la protection de l'environnement mis en exécution.

Des programmes détaillés d'intervention pour le bassin du Sebou et Mohammédia, Casablanca et Safi, zones particulièrement vulnérables, seront conçus. Il sera procédé également à l'élaboration de normes pour l'évaluation de la pollution, à la constitution d'une base de données sur l'environnement, et à la création de laboratoires et d'observatoires de l'environnement.

## 2.9. La gestion des ressources naturelles et l'aspect sectoriel

### *Agriculture*

En plus de la sécurité alimentaire, la stratégie de développement du secteur agricole vise à contribuer à la réalisation de trois objectifs principaux: l'intégration des marchés national et international, l'augmentation et la sécurisation du revenu des agriculteurs, et la valorisation des ressources naturelles. Pour y parvenir, les pouvoirs publics ont élaboré deux politiques de mise en valeur agricole : l'une pour la zone bour et l'autre pour la zone irriguée.

En matière d'allocation de ressources, le Gouvernement donnera la priorité aux régions bour où la majorité des pauvres résident. Il renforcera le programme de recherche et de vulgarisation en vue d'accélérer le développement de cultures et de techniques adaptées à la sécheresse. Il procédera à la création à la fois de périmètres de mise en valeur de zones d'amélioration pastorale à l'intérieur de ces périmètres et de zones de conservation des sols, à l'institution de l'obligation de mise en valeur des terres, et à la mobilisation des moyens de vulgarisation et d'encadrement technique nécessaires.

Après avoir atteint en 1997 l'objectif d'équipement d'un million d'hectares en irrigué, la politique relative aux zones irriguées visera surtout à assurer une gestion prudente des ressources en eau et à accélérer la recherche de cultures plus rémunératrices. Elle a pour but en effet de valoriser et rentabiliser les investissements consentis dans les périmètres irrigués et d'améliorer la compétitivité des produits sur les marchés intérieur et extérieur.

### *Pêche*

Le secteur des pêches maritimes constitue un important pôle de développement de l'économie nationale, particulièrement en matière de promotion des exportations et de création d'emplois. C'est pourquoi les pouvoirs publics ont élaboré une plate-forme stratégique en vue de développer ce secteur.

La stratégie comprend trois objectifs fondamentaux : Assurer une gestion intégrée et durable des ressources, accroître sensiblement la production, et promouvoir les exportations tout en accordant une attention privilégiée à la demande intérieure.

Une gestion intégrée des ressources halieutiques s'avère nécessaire en vue de rationaliser leur exploitation et de protéger l'environnement marin. Les mesures préconisées sont la révision de la législation maritime, la création de chambres professionnelles maritimes, le renforcement du rôle des associations professionnelles, l'amélioration des systèmes de contrôle et de surveillance, le développement des compétences scientifiques et l'intensification de la recherche pour mieux évaluer les réserves halieutiques et assurer leur préservation.

Dans le domaine de la production, l'objectif est d'atteindre, à l'horizon 2000, plus d'un million de tonnes de produits de la mer. Pour ce faire, il y a lieu de restructurer et d'exploiter rationnellement les pêcheries existantes, de mettre en place un programme de promotion et de modernisation de la pêche côtière, de créer des villages de pêche

artisanale, et d'élaborer un schéma directeur pour le développement de l'aquaculture. D'autres mesures peuvent être envisagées comme l'extension des infrastructures portuaires et la restructuration de l'Office National des Pêches.

Concernant les exportations, l'objectif visé est de générer, à l'horizon 2000, plus d'un milliard de dollars US de recettes à l'export des produits de la mer. A cet effet, il faudra consolider la présence du Maroc sur les marchés traditionnels, optimiser les opportunités offertes par un marché international très demandeur, développer de nouveaux marchés à l'export, améliorer la compétitivité de nos produits de la mer, et mettre en valeur le label Maroc

### ***Mines***

Le Gouvernement envisage la mise en œuvre du plan national de cartographie géologique dont l'objectif principal est de préparer les conditions favorables à la promotion des investissements privés dans les domaines pétrolier et minier. Ce plan permettra d'accroître de 20 à 100% le taux de couverture cartographique d'ici l'an 2020, d'étendre la couverture géophysique à l'ensemble des gîtes minés, de constituer une banque de données, et de réaliser des cartes thématiques à la demande.

Dans le domaine des phosphates, la stratégie de l'Office Chérifien des Phosphates, qui contribue à hauteur de 26% à la valeur globale des exportations de marchandises du pays (hors exportations dans le cadre de l'admission temporaire), s'appuie sur deux éléments fondamentaux : La diversification des produits et des marchés, et le développement de la production de dérivés des phosphates en recherchant des partenariats.

La diversification des produits et des débouchés vise à conforter les parts de marché détenues par l'OCP mais, également, la fabrication de nouveaux produits comme l'acide phosphorique purifié, en partenariat avec le groupe PRAYON.

Face à la saturation du potentiel actuel de production d'acide phosphorique et pour assurer une meilleure rentabilité pour ses investissements, l'OCP a opté pour l'extension des unités existantes et pour une politique de partenariat avec les groupes étrangers au niveau des investissements nouveaux.

Cette politique de partenariat a été entamée avec le renforcement de la participation de l'OCP au capital de PRAYON, avec la prise de participation de 10% au niveau de la réalisation d'un complexe chimique au Pakistan et avec la conclusion d'un contrat de sous traitance à une société française de la valorisation de 600.000 tonnes de phosphates par an pour le compte de l'office.

Le potentiel de fabrication des engrais sera développé dans les années à venir en vue d'accroître la part de l'office dans le marché international de ces produits et qui ne dépasse pas 15% actuellement. Cette orientation se trouve motivée aussi par le fait que l'office occupe aujourd'hui plus de la moitié du marché international de l'acide phosphorique.

## *Tourisme*

Partie intégrante de la politique de développement économique et social du pays, la stratégie touristique en cours de finalisation devra permettre l'assainissement du secteur et la récupération des touristes ayant choisi d'autres destinations que le Maroc durant les dernières années. Elle se base sur le renforcement de la compétitivité du tourisme marocain et la conquête de marchés solvables en concentrant les efforts sur les segments actuellement en expansion (jeunes, personnes âgées, femmes voyageant seules...). La stratégie vise une meilleure exploitation des potentialités touristiques marocaines, la promotion de nouveaux produits porteurs (désert, montagnes, éco-tourisme et sport), la sauvegarde et la mise en valeur des sites et monuments touristiques.

Pour développer le tourisme, il sera procédé à un renforcement de la flotte de la Royal Air Maroc, société dont la restructuration financière est en cours d'achèvement. En plus de la recherche d'alliances stratégiques pour préparer la Royal Air Maroc à la déréglementation internationale, les pouvoirs publics sont en train d'ouvrir à la concurrence le transport aérien intérieur.

Parmi les actions envisagées, il faut citer la réforme de l'Office National Marocain du Tourisme sur la base d'un partenariat public/privé, l'assainissement de la situation financière des entreprises touristiques, l'amélioration des services offerts en instituant des standards de qualité, la modernisation des produits touristiques en étroite collaboration avec les tours opérateurs, la définition d'une politique directrice de l'animation pour les principales stations touristiques, et l'élaboration d'un plan d'aménagement intégré pour promouvoir le tourisme de montagne et celui du désert.

## *Energie*

La stratégie énergétique tient compte des impératifs de restructuration du secteur, d'optimisation de ses conditions d'approvisionnement, de mobilisation de sources énergétiques nationales, de diversification, d'efficacité énergétique, et de promotion de l'énergie dans le monde rural.

Dans ce domaine, les actions prévues sont la finalisation du code de l'électricité, la consolidation de la situation financière de l'ONE, la poursuite du Programme d'Electrification Rurale Global en vue de porter le taux d'électrification rurale à 80% à l'horizon 2010, la poursuite de la restructuration de l'Office National de Recherche et d'Exploitation Pétrolière, le développement de l'utilisation de l'énergie renouvelable notamment en milieu rural, la définition d'un plan d'action national de maîtrise de l'énergie, et la mise en place d'une réglementation concernant le transport des matières radio-actives.

La stratégie énergétique préconise également la montée en régime de croisière du gazoduc Maghreb-Europe, la réalisation de la bretelle qui le reliera aux premiers consommateurs potentiels marocains, et l'élaboration du code gazier.

## *Industrie*

En plus des réformes structurelles visant l'amélioration de l'environnement de l'entreprise et qui ont été développées précédemment, il y a lieu de chercher les meilleures formules de financement en vue de soutenir la mise à niveau et la modernisation des entreprises industrielles.

Parallèlement aux travaux du Comité de Suivi du Secteur Privé sur la compétitivité et les grappes industrielles, il faudra développer la gestion des ressources humaines au niveau des entreprises, renforcer la structure et l'assise des associations professionnelles, mettre en place des laboratoires et des centres techniques industriels, promouvoir l'innovation et la création, protéger la propriété industrielle, et doter les cellules chargées de l'assistance et de la promotion des petites et moyennes industries des moyens nécessaires pour mener à bien leur mission.

Les autres impératifs concernent le renforcement du système national de normalisation, l'institution d'un système d'accréditation et de certification des produits, et l'assistance aux entreprises industrielles dans la mise en place de standards de qualités conformes aux exigences internationales.

Le développement industriel est conditionné par la mise en place d'infrastructures d'accueil nécessaires à l'implantation des projets. A cet effet, le secteur privé est appelé à contribuer dans l'immédiat à la réalisation de la zone franche d'exportation de Tanger et au parc industriel à proximité de l'aéroport de Nouasseur.

Enfin, les pouvoirs publics ont des contacts actuellement avec des développeurs nationaux et internationaux pour l'édification de parcs industriels à El Jadida et Nador.

***Perspectives de l'économie marocaine 1997-2001 (Scénario de base)***

<b>1. Prix et production</b>	<b>1994</b>	<b>1995</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>
évolutions en pourcentage								
Pib réel	10,4	-7,0	12,0	-2,3	6,9	4,7	5,2	5,6
- Primaire	61,4	-43,9	78,8	-24,4	21,8	4,4	5,1	5,3
- Hors agriculture	2,6	1,9	3,2	2,7	4,4	4,6	5,2	5,7
Indice du coût de la vie	5,2	6,1	3,0	2,8	3,6	3,2	3,1	3,0
<b>2. Epargne et investissement</b>								
par rapport au Pib								
Taux d'investissement	20,7	22,4	20,2	21,2	21,6	22,3	23,1	24
Taux d'épargne nationale	19,0	16,9	19,2	20,0	20,8	21,2	21,8	22,8
<b>3. Balance des paiements</b>								
Exportations(FOB)	6,3	10,1	2,8	9,7	8,2	8,8	9,6	10,8
Importations(CIF)	6,6	10,5	-1,3	6,0	9,0	8,6	9,1	9,7
Compte courant (%du Pib)	-2,4	-4,6	-1,8	-1,4	-1,4	-1,4	-1,3	-1,2
Dettes extérieures (%du Pib)	69,9	67,9	58,2	55,0	51,5	47,6	44,8	42,3
<b>4. Budget de l'Etat</b>								
par rapport au Pib estimé pour l'année budgétaire								
Recettes ordinaires* (hors privatisations)	23,7%	21,4%	21,4%	22,2%	21,8%	21,6%	21,6%	
Dépenses ordinaires	22,4%	21,6%	20,7%	21,7%	20,3%	19,5%	18,8%	
- Salaires	10,9%	10,5%	10,5%	10,9%	10,2%	9,8%	9,5%	
- Intérêts de la dette	5,9%	5,8%	5,2%	5,3%	5,0%	4,9%	4,7%	
Dépenses en capital	5,3%	5,4%	4,0%	4,6%	4,5%	4,4%	4,4%	
Solde budgétaire (avec privatisations)	-3,1%	-5,0%	-1,9%	-2,9%	-2,0%	-1,6%	-1,0%	
Solde budgétaire (hors privatisations)	-4,0%	-5,6%	-3,3%	-4,0%	-3,0%	-2,3%	-1,6%	
Stocks des arriérés	3,9%	3,2%	3,1%	2,6%	2,0%	1,5%	1,1%	
* hors Taxe sur la Valeur Ajoutée versée aux Collectivités Locales								